

# Le Jardin d'Emeraude

## UNE GESTION PERFORMANTE



Spécialiste de la gestion locative vous assurera un service le plus complet possible dans la gestion de votre bien immobilier, avec des garanties en cas d'absence de location, d'impayés de loyers, de dégradations immobilières, et la protection juridique nécessaire pour tout éventuel litige lié au contrat de location.

**Le montant des Honoraires de gestion courante s'élève à 7 % HT des encaissements.**



| Garanties                                    | Durée / Montant   | Franchise                            |
|--|---|--------------------------------------|
| Loyers impayés, charges taxes et contentieux | Durée illimitée<br>Maximum 80 000 € TTC par sinistre et par lot 100 % du loyer charges et taxes                         | AUCUNE                               |
| Protection juridique                         | 5 000 € TTC maximum<br>Seuil d'intervention de 250 € TTC  | AUCUNE                               |
| Détériorations immobilières                  | 9 500 € TTC maximum<br>par sinistre et par locataire  | AUCUNE                               |
| Absence de locataire (1ère location)         | 3 mois de garantie<br>100 % du loyer hors charges et taxes<br>Prise d'effet des garanties : le 1er jour de la livraison | AUCUNE<br>Seuil d'intervention 400 € |
| Absence de locataire Relocations             | 9 mois de garantie<br>100 % du loyer hors charges et taxes  | AUCUNE<br>Seuil d'intervention 400 € |

- La cotisation d'assurance est calculée sur la base du montant des loyers et charges : **3,90 % TTC**